



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT

LABELLISATION

« ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT » (EPV)

Intégrez un parcours d'accompagnement pour la labellisation
« Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV).



Être labellisé EPV c'est :

- Être reconnu pour son savoir-faire d'excellence
- Bénéficier d'un appui au développement économique et d'une communication renforcée
- Faire partie d'un collectif de professionnels mettant en lumière les savoir-faire des entreprises labellisées
- Bénéficier du rayonnement de partenariats nationaux (institutionnels, salons emblématiques...)
- Disposer d'un cadre fiscal avantageux sous certaines conditions



OBJECTIF

- Être accompagné et conseillé dans la réalisation du dossier de candidature



CONTENU

1. **Rendez-vous conseil** pour évaluer le potentiel de labellisation et recommander des actions à mener (premier rendez-vous)
2. **En option : Accompagnement** au montage de dossier de candidature au label
Accès à l'expertise d'un membre de l'AREPV (Association Régionale des Entreprises du Patrimoine Vivant) en Pays de la Loire



Votre entreprise est-elle référencée Métiers d'Art auprès de la CMA des Pays de la Loire ?

Être référencé vous permet d'avoir accès à toute l'offre de service de la CMA des Pays de la Loire.



TARIF

Premier rendez-vous

720 € net de taxes

avant prise en charge par la Région Pays de la Loire et la CMA des Pays de la Loire

En option, accompagnement
au montage du dossier

1 440 € net de taxes



DURÉE

1 + 2 jours



PUBLIC

Toute entreprise artisanale ou industrielle souhaitant être labellisée EPV



LIEU

En entreprise

CONTACTEZ-NOUS !

metiers.dart@cma-paysdelaloire.fr

Contactez votre conseiller



ou le

3006

Appel gratuit

artisanatpaysdelaloire.fr



Avec le
soutien de

**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**